



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Allergies respiratoires au pollen en corrélation avec la pollution atmosphérique

Question écrite n° 10747

Texte de la question

Mme Mathilde Panot alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la croissance des allergies respiratoires au pollen en corrélation avec la pollution atmosphérique. Alors qu'en 2023 la quasi-totalité des départements de France hexagonale sont en alerte rouge aux pollens de graminée, l'OMS s'inquiète de l'augmentation des cas relevés, année après année. En effet, alors qu'en 1960, seul 1 Français sur 100 souffrait d'allergie au pollen, ce nombre s'élève aujourd'hui à environ 1 Français sur 3. Le Réseau national de surveillance aérobiologique prévoit même que la moitié de la population sera touchée en 2050. En 2020, une étude publiée dans la revue française d'allergologie rappelait que la pollinisation des végétaux qui est donc en cause dans les réaction allergique est directement liée à deux variables fortement modifiées par le dérèglement climatique : la température et les précipitations. Quand la première augmente et que les secondes se raréfient, les pollens se développent et se répandent dans l'atmosphère plus facilement. Or le nouveau rapport du GIEC, publié le 20 mars 2023, atteste que la décennie 2011-2020 a été la plus chaude depuis 125 000 ans. Ce réchauffement n'est pas étranger aux activités humaines et en l'absence d'une volonté politique forte actant une bifurcation écologique, le réchauffement global de 1,5 °C sera atteint dès 2030, malgré les efforts superficiels de réduction des émissions mondiales de CO₂. D'ici la fin du siècle, le réchauffement devrait être compris entre +2,4 °C et +3,5 °C. Il est plus que temps d'agir. Avec le réchauffement climatique, non seulement croissent les allergies respiratoires, mais dans le même temps c'est les pollens qui seront plus allergisants et les saisons des pollens qui s'allongent. En effet, selon Samuel Monnier, ingénieur et porte-parole du RNSA, dans une atmosphère enrichie en dioxyde de carbone, les plantes ont une croissance plus forte et émettent davantage de pollens. Une étude menée par le RNSA et l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) montre qu'en trente ans, la quantité de pollens de bouleaux émis dans l'air a augmenté de 20 % en France. L'INSERM s'est également attaché à démontrer que la quantité d'allergènes était corrélée à la concentration en dioxyde de carbone. La pollution de l'air en ville exacerbe les symptômes allergiques : alors que le pollen s'arrêtait au niveau du nez, désormais, les particules vont être inhalées et se déplacer jusqu'au fond des bronches. De plus, le dérèglement climatique voit alors certaines espèces fleurir plus tôt, en raison de la hausse des températures : les personnes allergiques seront donc dorénavant gênées par leurs symptômes sur une période plus longue, de février à octobre. Dans ce contexte, le capitalisme dérégulé voit se multiplier ces externalités négatives et émerger un nouveau problème de santé publique. Pourtant, le tribunal administratif de Paris avait enjoint l'État à prendre des mesures pour diminuer davantage les émissions, du fait des dépassements des années précédentes. La France enregistre une baisse en trompe-l'œil de 2,5 % des émissions de GES pour 2022 par rapport à l'année rebond 2021 de forte hausse post-covid (+6,4 % des émissions par rapport à 2020). Or la France s'était engagée à réduire ses émissions de 40 % d'ici 2030, dans le dessein de tenir son objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En juin 2022, le Haut Conseil pour le climat rappelait que le rythme annuel de réduction des émissions devrait doubler, pour atteindre une vitesse de croisière de -4,7 % par an entre 2022 et 2030. Le compte n'y est pas. Mme la députée souhaite ainsi connaître les politiques mises en place pour réduire la pollution atmosphérique dans la stratégie gouvernementale pour tenir ces engagements climatiques, au vu des répercussions qu'elles auront pour la salubrité publique. Elle l'interroge aussi sur la future prise en charge de ce phénomène, alors que la France ne forme que 30 médecins allergologues par an, quand ils sont 80 à prendre leur retraite dans le même temps.

Texte de la réponse

Le Gouvernement mesure la nécessité de former davantage de médecins allergologues en réponse à l'augmentation de la population touchée par des maladies allergiques. Au titre de l'année universitaire 2023-2024, le nombre de postes ouverts en 3ème cycle dans la spécialité d'allergologie a augmenté de 25%, dépassant ainsi la croissance annuelle moyenne de 5% pour toutes les spécialités. Il est prévu de maintenir cette croissance pour répondre aux besoins de santé publique. En outre, une formation spécialisée transversale (FST) sur les "maladies allergiques" est accessible aux étudiants de toutes les spécialités médicales au cours du 3ème cycle et répond au besoin de formation des spécialistes les plus confrontés à la prise en charge de patients affectés par des manifestations allergiques, notamment gastro-entérologues, pneumologues et pédiatres. Cette surspécialité, d'une durée d'un an, vise à fournir aux futurs praticiens des connaissances et des compétences en allergologie. Elle est proposée pour 61 places sur 2023-2024, contre 58 l'année précédente.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10747

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 octobre 2023

Question publiée au JO le : [1er août 2023](#), page 7196

Réponse publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 10060